



Orne



Le Réveil Normand du 11 octobre 2023



537 mots

Orne.

Un professeur condamné pour comportement et propos sexistes

Ce vendredi 6 octobre 2023, un professeur a été condamné pour avoir tenu des propos sexistes à des élèves.

C'est le comportement d'un professeur d'un collège de l'Orne qui a motivé un signalement adressé par une surveillante de l'établissement au procureur de la République, début juillet 2022. Certaines élèves se seraient plaintes du comportement de ce professeur pour des propos à connotations sexuelles. **"C'est bizarre que tu ne sois pas encore passé sous le bureau [...] Ah ! elle est bonne"**. Il y aurait aussi eu des commentaires sur des filles dénudées sur les réseaux sociaux.

Elles dénoncent un homme tactile avec des regards insistants sur leur poitrine et leurs fesses les mettant mal à l'aise. En classe, il aurait même tendance à se coller aux jeunes filles et à leur prendre leur téléphone portable dans la poche arrière de leur pantalon.

D'abord "recadré" par le principal

Un surveillant et le conseiller principal d'éducation (CPE) ont été entendus et révèlent avoir reçu des plaintes de la part des élèves. L'affaire aurait été, dans un premier temps, traitée en interne. Le principal a déclaré avoir **"recadré"** ce professeur qui n'a pas nié les faits. Selon lui, cette affaire a pris des proportions démesurées avec une part d'affabulation.

Ce sont au total onze élèves qui vont confirmer ces comportements. Une élève confiera qu'alors qu'elle ramassait son stylo sous la table, ce professeur lui aurait dit, **"ça se voit que tu aimes être sous la table"**. Certains vont même avouer adapter leur tenue vestimentaire lorsqu'elles avaient cours avec ce professeur.

Néanmoins, il ressort de cette enquête, tant des parents que des élèves, qu'il s'agit d'un bon professeur, gentil, bienveillant, faisant tout pour mettre à l'aise ses élèves. Il

le dira lui-même à la barre, **"je fais au mieux pour mes élèves, pour qu'ils soient bien"**.

"Ces élèves, ce sont des bras cassés"

A l'audience, cet homme de 50 ans, nie farouchement les faits. **"Non, je n'ai jamais de propos avec les élèves. Je ne parle pas comme ça. Ce n'est pas possible"**. **"C'est pourtant ce qu'ont déclaré et confirmé onze élèves"** reprend la présidente. **"Je vais vous dire madame, ces élèves, c'est ce que l'on appelle dans notre jargon des bras cassés"**.

Il cite deux garçons comme des chefs de bande, deux garçons à qui il a dû couper l'accès à internet et qui, sans aucun doute, sont capables d'avoir poussé tout le monde à dénoncer ces faits. Pour lui, il ne s'agit que de mensonges expliquant qu'il a même été formé sur les dangers de ce type de comportement. Il exerce toujours dans le même collège et selon lui, tout se passe très bien.

"Que ça lui serve de leçon"

"Un homme qui nie les faits en bloc malgré tous les témoignages. Il s'agit peut-être d'un dérapage, certainement inadapté, mais les faits sont parfaitement constitués" souligne la procureure de la République qui précise que cet homme n'a jamais été condamné avant de requérir une peine d'amende de 800 € dont 300 € avec sursis **"espérant que cela puisse lui servir de leçon"**.

Le tribunal suivra finalement les réquisitions de la procureure de la République.